



INSPECTION DES ALIMENTS

[Inspection des aliments](#) > [Condamnations](#) > Liste des contrevenants

 [Version imprimable](#)

- [Accueil](#)
- [Sécurité des aliments](#)
- [Plaintes](#)
- [Inspections](#)
- **[Condamnations](#)**
- [Service aux exploitants](#)
- [Bref historique](#)
- [Faits saillants annuels](#)
- [Pour nous joindre](#)

Liste des contrevenants condamnés

Liste des contrevenants

Mots-clés :

Critères :

Choisir un critère:

RECHERCHER

.....
[Plan du site](#)

ARCHIVES

Consultez la liste des contrevenants des mois précédents.

Sélectionnez:

mois

2012 

Mars 2012

**2956322 CANADA INC.
BUFFET DA ENRICO**

264 Rue Saint-Zotique Est
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	28 juillet 2011	07 mars 2012	750 \$

**9005-8397 QUEBEC INC.
A.M.R. FRUITERIE**

1150 Boul. Décarie

St-Laurent		Épicerie avec préparation	
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	16 février 2011	28 mars 2012	2500 \$

9043-6601 QUEBEC INC. BAGEL EXPRESSIONS (BEAVER HALL)			
1045 Côte du Beaver Hall Montréal		Restaurant	
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	21 juillet 2011	19 mars 2012	1100 \$
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	27 avril 2011	19 mars 2012	1100 \$

9052-8555 QUEBEC INC. RESTAURANT LA ESTACION			
895 Rue De La Gauchetière Ouest Montréal		Restaurant service rapide	
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	01 juin 2011	19 mars 2012	800 \$

9068-9811 QUEBEC INC. MARCHE MADHUBON			
530 Av. Ogilvy Montréal		Boucherie-épicerie	
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute	21 octobre 2010	28 mars 2012	1800 \$

espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.

Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	26 mai 2010	28 mars 2012	1800 \$
---	-------------	--------------	---------

**9116-4798 QUEBEC INC.
RESTO-BAR LE CLUB SANDWICHES**

1570 Rue Sainte-Catherine Est
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Dans un local ou véhicule utilisé pour la préparation de produits; les portes, murs et plafonds doivent être lavables, lisses, non en état ou en voie de putréfaction et exempts d'aspérités ou d'écailles.	27 août 2010	02 mars 2012	500 \$

**9141-9374 QUEBEC INC.
VEGGIERAMA (CULTURES)**

7999 Boul. des Galeries-d'Anjou
Anjou

Restaurant service rapide

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit périssable vendu chaud ou servi chaud au consommateur doit être gardé à une température interne d'au moins 60°C jusqu'à sa livraison.	07 avril 2011	07 mars 2012	2500 \$

**9179-3844 QUEBEC INC.
LA BELLE PROVINCE**

388 Av. Dorval
Dorval

Restaurant service rapide

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Dans un local, une aire ou un véhicule utilisé pour la préparation des produits personne ne peut y faire usage de tabac.	06 mai 2010	07 mars 2012	400 \$
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	06 mai 2010	07 mars 2012	1500 \$

Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	06 mai 2010	07 mars 2012	1500 \$
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	30 juin 2010	07 mars 2012	1500 \$

9180-0623 QUEBEC INC.

KIM MOON

7535 Av. Papineau
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
L'exploitant d'une conserverie ou d'un établissement, d'un lieu ou d'un véhicule où l'on prépare, conditionne, transforme, emballe, entrepose, débarque, reçoit, donne à des fins promotionnelles, met en vente ou vend des produits ou détient des produits en vue de la vente ou de la fourniture de services moyennant rémunération ou du don à des fins promotionnelles, doit maintenir la conserverie, l'établissement, le lieu, les locaux, le véhicule et le matériel propres. Cet exploitant doit empêcher que l'aménagement des installations, l'exécution des opérations de préparation, de conditionnement ou de transformation des produits, leur entreposage ou l'exécution de toute autre opération ou l'utilisation du matériel soient susceptibles d'affecter la salubrité des produits ou les conditions sanitaires de l'exploitation.	10 février 2010	14 mars 2012	2000 \$
Les personnes affectées à la préparation des produits, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement doivent:	10 février 2010	14 mars 2012	250 \$

porter un bonnet ou une résille propre qui recouvre entièrement les cheveux;
porter un couvre-barbe propre qui recouvre entièrement la barbe.

Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	10 février 2010	14 mars 2012	1500 \$
--	-----------------	--------------	---------

**9183-4853 QUEBEC INC.
SUPER MARCHÉ B.K.**

690 Rue Jean-Talon Ouest
Montréal

Boucherie-épicerie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	16 mai 2011	26 mars 2012	1200 \$
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	16 mai 2011	26 mars 2012	1800 \$
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	16 août 2011	26 mars 2012	1500 \$
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	11 juillet 2011	26 mars 2012	2000 \$

**9187-8835 QUEBEC INC.
BUFFET INDIENNE MAHARAJA**

1481 Boul. René-Lévesque Ouest Montréal			Restaurant
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	28 juin 2011	26 mars 2012	4000 \$

9202-1237 QUEBEC INC. RESTAURANT MANGORANGE 3353 Rue Masson Montréal			Restaurant
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	21 janvier 2010	07 mars 2012	1500 \$

9205-7652 QUEBEC INC. RESTAURANT WAH DO 4054 Rue Sainte-Catherine Est Montréal			Restaurant
Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	17 mars 2011	07 mars 2012	2000 \$
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	03 février 2011	07 mars 2012	2000 \$
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais	03 février 2011	07 mars 2012	1500 \$

entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.

**9206-1423 QUEBEC INC.
RESTAURANT PHO HOA**

6230 Ch. de la Côte-des-Neiges
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	30 décembre 2010	19 mars 2012	2000 \$

**9212-6846 QUEBEC INC.
RESTAURANT SORGHO ROUGE**

1862 Boul. De Maisonneuve Ouest
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	20 avril 2011	05 mars 2012	2000 \$

**BOULANGERIE DU GRAND
MAGHREB INC.
BOULANGERIE DU GRAND
MAGHREB**

3567 Rue Jean-Talon Est
Montréal

Boulangerie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits,	24 novembre 2010	02 mars 2012	4000 \$

ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.

Les personnes affectées à la préparation des produits, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement doivent: porter un bonnet ou une résille propre qui recouvre entièrement les cheveux; porter un couvre-barbe propre qui recouvre entièrement la barbe.	24 novembre 2010	02 mars 2012	1000 \$
--	------------------	--------------	---------

**CLUB SANTE FIT FOR LIFE INC.
CLUB SANTE FIT FOR LIFE INC.**

7503 Boul. Saint-Laurent
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	10 août 2011	26 mars 2012	1500 \$

**CUISINE BANGKOK INC.
CUISINE BANGKOK INC.**

1616 Rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal

Restaurant service rapide

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les personnes affectées à la préparation des produits, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement doivent: porter un bonnet ou une résille propre qui recouvre entièrement les cheveux; porter un couvre-barbe propre qui recouvre entièrement la barbe.	26 avril 2011	28 mars 2012	500 \$
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	26 avril 2011	28 mars 2012	1500 \$

**ERIC CHOW
LA MAISON MEI**

598 Rue Victoria
Lachine

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	30 septembre 2010	26 mars 2012	2800 \$

**EURO CACHERE INC.
EURO CACHERE**

2069 Rue Saint-Louis
St-Laurent

Pâtisserie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	09 mai 2011	26 mars 2012	1000 \$
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	09 mai 2011	26 mars 2012	1100 \$

**JING CAO
MAISON DU NORD CHINOIS 2008**

2130 Rue Saint-Mathieu
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les lieux, véhicules, équipements, matériaux et ustensiles servant à la préparation au conditionnement, à l'entreposage, au transport, à l'étiquetage et au service des produits, ainsi que les autres installations et locaux sanitaires, doivent être propres.	28 janvier 2010	19 mars 2012	1200 \$

**JOSE LINO ESCOBAR
RESTAURANT LA CARRETA**

350 Rue Saint-Zotique Est
Montréal

Restaurant

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le produit altérable à la chaleur à l'exception des fruits et légumes frais entiers doit être refroidi sans retard et maintenu constamment à une température interne et ambiante ne dépassant pas 4°C jusqu'à sa livraison au consommateur, sauf pendant le temps requis pour l'application d'un procédé de fabrication ou d'un traitement reconnu en industrie alimentaire et qui exige une plus haute température.	28 juillet 2011	05 mars 2012	1000 \$

**MARCHE SIX JOURS INC.
MARCHE SIX JOURS**

3067 Rue Villeray
Montréal

Épicerie avec préparation

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	14 avril 2011	07 mars 2012	1500 \$
Le produit périssable vendu chaud ou servi chaud au consommateur doit être gardé à une température interne d'au moins 60°C jusqu'à sa livraison.	14 avril 2011	07 mars 2012	1500 \$

**MARGUERITA RICCIO
BOUL.ET PATISSERIE SAN
VINCENZO ENR.**

5047 Boul. Couture
St-Léonard

Pâtisserie

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Les personnes affectées à la préparation des produits, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement doivent ne porter aucun vernis à ongles, ni montres, bagues, boucles d'oreilles ou autres bijoux.	28 mai 2010	07 mars 2012	300 \$
Les personnes affectées à la préparation des produits, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement doivent:	28 mai 2010	07 mars 2012	300 \$

porter un bonnet ou une résille propre
qui recouvre entièrement les cheveux;
porter un couvre-barbe propre qui
recouvre entièrement la barbe.

**NIHAD AL KELLESLI
BONIZZA PIZZERIA BONIZZA**

525 Boul. Rosemont
Montréal

Restaurant service rapide

Nature de l'infraction	Date de l'infraction	Date du jugement	Amende
Le lieu ou le véhicule doit être exempt de contaminants, de polluants, de toute espèce d'animaux y compris les insectes et les rongeurs ou de leurs excréments.	07 juin 2011	13 mars 2012	250 \$
Total : 25 contrevenants			62450 \$